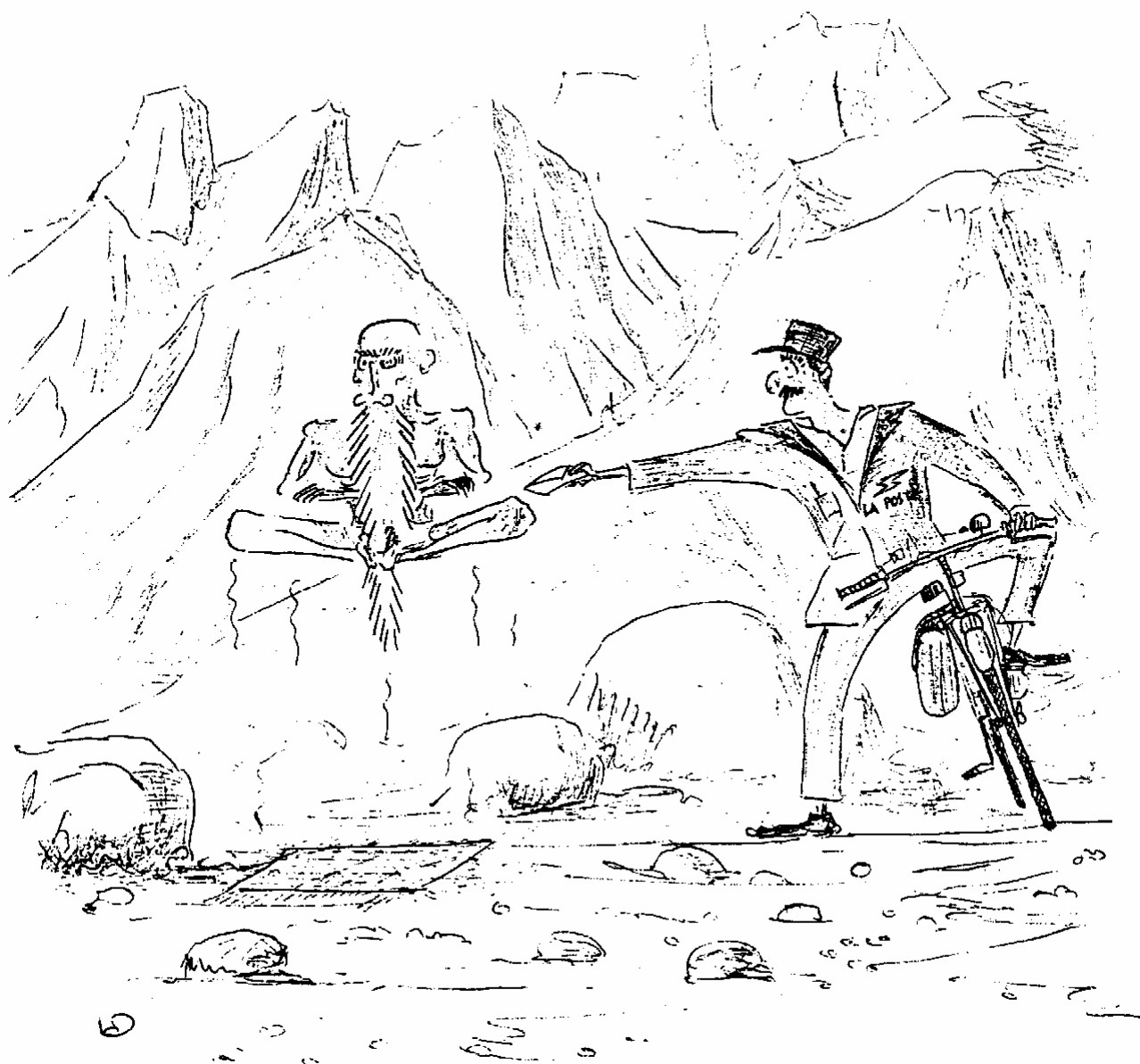


LE COURRIER DE L'ASCETE



N° 6

Octobre 1997

COURRIER DE L'ASCETE n° 6

Octobre 1997

SOMMAIRE

- LE FORUM DES ASSOCIATIONS DE L'U.E.F.
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUILLET 1997.
- UNE FORMATION POUR LE PERSONNEL DES PARCS ET DES RESERVES.
- LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASCETE.
- ACTUALISATION DU « SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE ».
- LU POUR VOUS.

- LE FORUM DES ASSOCIATIONS DE L'U.E.F.

L'U. E. F. organisait le forum de ses associations-membres le 24 Juin 1997 au matin à Limoges. Une quarantaine de personnes était présentes pour représenter une vingtaine d'associations; l'ASCETE était représentée par B. Defaut et E. Marty.

A cette occasion nous avons pu vendre nos publications, pour environ 500 F.

L'après-midi était consacrée à un débat sur *la place et le rôle des associations Entomologiques dans les études d'impact et les aménagements de l'environnement*. L'une des informations importantes a été celle selon laquelle le Ministère de l'Environnement avait demandé à l'U.E.F. de lui proposer une typologie des milieux naturels basée sur les Invertébrés, à l'instar de ce qu'ont fait les botanistes avec « *Corine-biotope* ». B. Defaut a fait remarquer que les botanistes ont construit Corine-biotope non sur la flore mais sur la végétation, en s'appuyant sur l'outil performant que constitue la phytosociologie, et qu'il serait alors judicieux que l'U.E.F. utilise l'entomocénologie pour construire sa propre typologie.

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUILLET 1997.

Sont présents : E. Marty, M. Lepley et B. Defaut. F. Veneau, empêché, a donné pouvoir à B. Defaut.

ORDRE DU JOUR :

1. Règlement Intérieur : les articles déjà adoptés à l'AGE de 1997 et les articles à soumettre à une prochaine AGE.

Le texte suivant a été adopté à l'unanimité, excepté le paragraphe qui concerne le nombre de pouvoirs en Assemblée Générale qui, lui, a été adopté par 3 voix pour et 1 voix contre, E. Marty préférant rester à 1 pouvoir par membre.

Les articles à faire approuver par l'AG de 1998 sont marqués d'un *.

Conseil scientifique.

* Article 1 : *C'est le conseil d'administration qui nomme les membres du conseil scientifique.*

Conseil d'administration. Bureau.

Article 1 : *Le conseil d'administration peut coopter de nouveaux membres, en attendant leur élection lors de l'Assemblée Générale la plus proche.*

Article 2 : Un membre du conseil d'administration empêché d'assister à une réunion peut donner par écrit à n'importe quel autre administrateur le pouvoir de le représenter et de voter en son nom. Le nombre de pouvoirs qu'une même personne peut détenir est limité à 1.

** Article 3 : Le renouvellement du conseil d'administration est effectué chaque année par quart.*

Pouvoirs en Assemblée Générale.

** Article 1 : Le nombre maximum de pouvoirs qu'une même personne peut détenir en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire est fixé à 2.*

2. Quelle utilisation pour les deux modèles de logo qui nous ont été proposés ?

Il est décidé à l'unanimité que :

- le logo de Loïc sera utilisé pour le courrier, les enveloppes, les dépliants, les posters, les publicités diverses et pour la 4e de couverture du bulletin et de la revue (avec le sommaire).
- le logo de Béatrice ira en 1re de couverture de la revue (après modification).

Par ailleurs le dessin placé jusqu'à présent en 1re du bulletin (il est dû également à Loïc) conserve cet usage.

3. Officialiser définitivement l'acceptation de l'échange systématique de notre revue avec le bulletin de la Société Linnéenne de Lyon.

Adopté à l'unanimité.

4. *Tartarogryllus burdigalensis* ou *Tartarogryllus bordigalensis* : quelle orthographe choisir pour le « Synopsis » ?

Il est décidé à l'unanimité que le « synopsis » suivra le « code de nomenclature zoologique » parce qu'il y a besoin d'un code qui mette tout le monde d'accord, mais nous regrettons tout de même que le « code » n'ait pas prévu de corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe. Dans le « synopsis » *burdigalensis* sera mentionné comme synonyme de *bordigalensis*.

5. Doit-on souscrire une assurance pour les bénévoles du Conseil d'Administration, les salariés occasionnels et les participants à des stages ? (cf. proposition de la MAIF).

Il est admis à l'unanimité que oui, mais que l'on attendra que l'occasion se présente en ce qui concerne les salariés occasionnels et les participants à des stages.

6. Points divers.

6-1. Don d'exemplaires du « synopsis ».

Il est décidé à l'unanimité d'envoyer gratuitement un « synopsis » à MM P. Dreux, J.-F. Voisin et P. Thorens.

6-2. Le Comité de lecture et le Conseil scientifique de l'ASCETE : qui, et pourquoi faire ?

Le *Conseil scientifique* prévu à l'article 3 de nos statuts nous semble en fait sans objet, compte tenu de la modestie de notre association : le conseil d'administration et l'Assemblée Générale suffisent pour définir nos orientations scientifiques.

Il faudra donc proposer la suppression de cet article 3 à la prochaine Assemblée Générale.

Le Comité de lecture prévu à l'article 4 de nos statuts pourrait comprendre d'une part des spécialistes des groupes zoologiques concernés et d'autre part des spécialistes de la démarche phytosociologique. On attendra d'avoir édité un numéro avec plusieurs auteurs pour contacter officiellement les personnes pressenties.

Ces deux points sont adoptés à l'unanimité.

- UNE FORMATION DU 15 AU 19 SEPTEMBRE 1997 POUR LE PERSONNEL DES PARCS ET DES RESERVES NATURELLES, sur le thème : « *Initiation à l'intérêt des Orthoptères pour la gestion* ».

Extrait du plan adopté par le formateur principal (B. Defaut) :

- Systématique des Orthoptères.
- Valeur patrimoniale des espèces.
- Valeur patrimoniale des peuplements.
 - Les indices biotiques applicables indifféremment dans les études de peuplement non hiérarchisées et dans les études hiérarchisées.
 - Les indices biotiques applicables seulement dans les études de peuplement hiérarchisées.
- Ecologie orthoptérique.
- Modèle de contrat maximaliste pour une étude à confier à un spécialiste.

- LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASCETE.

GRAND Daniel

3 bis impasse de la Voûte
69270 St Romain au Mt d'Or

FRANCOIS Alexandre

5 rue de la Rochette
62930 Wimereux

ROYAUD Alain

60 rue du général Chanzy
33400 Talence

MAZURIER Marc

Belevent
72170 Maresche.

DUPONT Rémy

rue de la Croix David
46500 Gramat

- ACTUALISATION DU « *SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE* ».

Barbitistes fischeri (p. 6).

Des pullulations ont occasionné des dégâts dans les vignes et vergers de Provence, à basse altitude, à la fin du siècle dernier et jusqu'au milieu de celui-ci ; la forme grégaire est de teinte noirâtre (CHOPARD, 1951).

Polysarcus scutatus (p. 7).

Des proliférations ont été signalées dans les Alpes Maritimes au début des années 40.

Decticus verrucivorus (p. 9).

Les ailes sont bien plus longues chez la forme grégaire que chez la forme normale, selon DELLA BEFFA (1948).

Yersinella raymondi (p. 13).

Elle semble se raréfier considérablement, voire disparaître, dans l'étage SH3 ; d'autre part je la constate présente dans la moitié des relevés d'une synusie du *Pezotettigion giornae* que je viens de caractériser (inédit) dans le Vaucluse. On peut déduire de tout cela qu'elle est caractéristique des *Chorthippetalia binotati* quand elle n'est pas caractéristique de l'alliance *Chorthippion vagantis*.

Saga pedo (p. 15).

Après avoir vérifié son matériel M. Lepley m'informe que, en réalité, il n'a pas été trouvé de restes de cette espèce dans les pelotes du Hibou Grand-Duc ni dans celles de la Chouette Chevêche. Par

contre ils l'ont été dans celles du Faucon Crécerelle et du Faucon Crécerellette dans les Alpilles et dans la Crau sèche. (Se reporter au « *Courrier* » n° 5, p. 5).

Tartarogryllus bordigalensis (LATREILLE 1804) [= *burdigalensis* auct.](p. 19).

Suite à un courrier que j'ai reçu de Mr G.-C. LUQUET et à la discussion à ce sujet en C.A. du 26.VII.97 je modifie le paragraphe « Nomenclature » comme suit :

- Nomenclature. L'orthographe initiale de Latreille, « ***bordigalensis*** », reprise dans l'ouvrage de BELLMANN et LUQUET (1995), est erronée; et comme le fait remarquer KRUSEMAN (1988, p. XIII), elle a été corrigée légitimement (au plan linguistique) par SERVILLE (1839). Cependant le Code International de Nomenclature Zoologique a posé comme principe qu'« *une latinisation incorrecte ne doit pas être considérée comme une erreur d'inadvertance* » (article 32, c, ii) ; en conséquence lorsqu'une latinisation incorrecte a été commise c'est « *l'orthographe originale (qui) est l'orthographe originale correcte (et elle) doit être conservée sans changement* » (article 32, b).

Comme le dit Luquet il est *regrettable* que le Code nous impose d'utiliser une orthographe *estropiée* ; et il ajoute très justement : *mais mieux vaut un code imparfait que rien du tout*.

Gryllotalpa vineae (p. 22).

J'ai déterminé il y a peu cette espèce sur une récolte faite par Mr J. Coffin à Orange. Elle est nouvelle pour le département du Vaucluse.

Locusta migratoria cinerascens (p. 29).

On peut certainement considérer ce taxon comme caractéristique des *Oecanthea pelucentis*.

Oedaleus decorus (p. 29).

C'est en réalité une espèce essentiellement caractéristique des *Acrotyletea insubrici*, et qui ne pénètre dans l'étage SX3 qu'à la faveur d'importantes corrections stationnelles (dans le sens d'une très grande xéricité) : elle est caractéristique aussi de l'*Omocestion raymondi* (et d'alliances affines)

Omocestus rufipes (p. 38).

Suite à ma campagne orthoptérique de l'été 97 il se confirme que cette espèce pénètre peu dans l'étage SH3. Je me demande par ailleurs si elle ne serait pas caractéristique de l'alliance *Pezotettigion giornae*.

Omocestus raymondi (p. 38).

Comme *Oedaleus decorus* c'est une espèce caractéristique des *Acrotyletea insubrici* et qui transgresse dans les stations les plus xériques de l'étage SX3 ; elle est alors caractéristique des alliances *Sphingonotium caerulantis* et *Omocestion raymondi* (et d'alliances affines, à décrire).

Celes variabilis (p. 30).

L'« *ambiance végétale méditerranéenne (avec Quercus ilex, Juniperus oxycedrus, Genista scorpius)* » désigne évidemment l'étage SH3, et non SX3 !

Aiolopus strepens (p. 33) et *Paracyptera m. microptera* (p. 34).

Selon Mr Bal (comm. orale) ces deux taxons auraient été identifiés récemment en Haute Savoie.

Paracyptera microptera (p. 34).

Le taxon qui représente cette espèce en Sibérie y est sujet à pullulation (CHOPARD, 1951).

Chorthippus albomarginatus (p. 41).

En Sibérie orientale (ssp *kareli*) et au Kazakhstan cette espèce est sujette à pullulation, sans modifications morphologiques (SERGEEV, 1996).

Chorthippus v. vagans (p. 42).

Il se confirme qu'il ne pénètre que peu dans l'étage SH3 (B. Default : nouvelles données de terrain).

Chorthippus b. brunneus (p. 42).

Présent aussi dans l'étage SH 3 : observé récemment par B. Defaut sur les sables littoraux de la réserve naturelle de Mas Larrieu (Argelès-sur-mer, 66), en compagnie d'*Acrotylus insubricus* ; capturé par M. Lepley à l'altitude 150 m dans les Alpilles, en compagnie de *Pyrgomorpha conica* ; voir également LUQUET, 1992 (p.153).

Chorthippus scalaris (p. 44).

A lire DELLA BEFFA (1948, p. 583) cette espèce a dépassé largement le seuil de pullulation (fixé à 1000 individus par 100 m²) dans un pré des Alpes piémontaises.

Ameles decolor (p. 47).

Encore une espèce caractéristique des *Acrotyletea insubrici* qui pénètre dans les stations très xériques de l'étage SX3 (caractéristique de l'Omocestion raymondi).

- LU POUR VOUS.

Atlas des Orthoptères de Suisse, par Ph. Thorens et A. Nadig, 1997, Centre Suisse de Cartographie de la Faune, Terreaux 14, Ch 2000 Neuchâtel, 236 p. Prix : 38 Francs suisses, port inclus.

C'est sans aucun doute un excellent ouvrage (A. Nadig publie d'ailleurs régulièrement depuis ... 1931 !), car il donne quantité de renseignements fort utiles sur les 108 espèces indigènes suisses (111 taxons de rang sous-spécifique) ; les 16 espèces douteuses ou importées sont plus brièvement évoquées.

On trouve plusieurs rubriques pour chacune des espèces indigènes :

- distribution générale ;
- phénologie (avec des diagrammes représentant l'occurrence des adultes au cours de l'année) ;
- habitat ;
- altitude (avec des diagrammes représentant l'occurrence verticale des adultes) ;
- distribution en Suisse (le réseau hydrographique est indiqué sur les cartes, ce qui compense en partie l'absence de courbes de niveau) ;
- statut de l'espèce (66 espèces sont menacées en Suisse).

Comme la plupart des espèces suisses vivent aussi p en France il est certain que, tel qu'il est, cet ouvrage permettra une amélioration substantielle du « synopsis » pour sa prochaine parution. Mais on peut tout de même un peu l'inexistence de références quant aux étages bioclimatiques (bien plus significatives cependant que de simples indications d'altitude) d'une part, et l'absence de données sur les associations naturelles des espèces d'autre part.

La qualité de cet ouvrage nous fait attendre avec une certaine impatience la « faune » suisse en préparation (auteurs : Ph. Thorens et A. Coray), dont la publication est prévue dans la série *Insecta Helvetica*.

COURRIER DE L'ASCETE n° 6

Octobre 1997

SOMMAIRE

- **LE FORUM DES ASSOCIATIONS DE L'U.E.F.**
 - **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUILLET 1997.**
 - **UNE FORMATION POUR LE PERSONNEL DES PARCS ET DES RESERVES.**
 - **LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASCETE.**
 - **ACTUALISATION DU « SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE ».**
 - **LU POUR VOUS.**
-